

LE DEVENIR PROFESSIONNEL DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE

Le cadre d'enquête

Chaque année, une enquête est conduite nationalement dans les 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) auprès de leurs anciens étudiants, diplômés 3 ans plus tôt. Les diplômés visés sont le Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA), délivré à bac +5, et l'Habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en Nom Propre (HMONP), délivrée après le master.

La dernière enquête conduite en fin d'année 2012 concernait les **promotions de diplômés en 2009**.

Le taux de réponse global s'établit à 66,4 % des Architectes Diplômés d'Etat interrogés (soit 1274 personnes) et 56,1 % des HMONP (429 personnes).

La population des diplômés 2009 est **majoritairement féminine** : 56,0 % des ADE, 58,0 % des HMONP.

Trois années après l'obtention de leur diplôme, l'âge moyen des architectes diplômés répondants est de 28 ans et 9 mois.

Des conditions d'emploi affectées par la conjoncture économique

L'accès en 2009 au premier emploi des jeunes diplômés en architecture demeure relativement rapide **même si ce délai s'allonge**. Si l'on considère en effet l'indicateur d'accès au premier emploi dans un délai ≤ 3 mois, ce taux est de 56 % pour les ADE, de 79,3 % pour les HMONP.

L'année d'avant, les taux étaient pour les diplômés 2008, respectivement de 61% pour les ADE, et 88 % pour les HMO NP. On remarquera en tout cas que le délai d'accès à l'emploi est particulièrement rapide chez les détenteurs d'une HMONP, car la moitié poursuivait une activité déjà engagée au cours de leurs études.

La récession dans le secteur de la construction a donc eu une incidence certaine sur les capacités de recrutement des jeunes diplômés, principalement au sein des agences d'architecture.

Cela se mesure également par la proportion de **chômage** : Fin 2012, les actifs représentent 81,5 % des architectes diplômés d'Etat (contre 86,8 % fin 2011). Même les détenteurs d'une HMONP sont fortement touchés par la récession qui affecte les professionnels (85,3 % en activité contre 93,5 % en 2011) avec **10,7 % d'entre eux en situation de recherche d'emploi (contre 4,9 % en 2011)**.

Ce sont essentiellement les femmes architectes diplômées d'Etat (ADE) qui subissent la plus forte désaffection des agences (13,5 % en recherche d'emploi contre 8 % un an auparavant). Mais les diplômées titulaires de la HMONP sont également concernées par ces difficultés d'accès à l'emploi (12,9 % contre seulement 5,9 % en 2011).

Que font les jeunes architectes ?

La très grande majorité des jeunes diplômés s'insère malgré tout sans difficulté dans la vie active au sein du domaine professionnel correspondant à leur formation (c'est à dire l'architecture, le patrimoine bâti, l'urbanisme et le paysage) avec un **taux d'insertion de 83,8 %** (contre 88,1 % en 2011) **pour les ADE et 86.4%** (contre 93.2%) **pour les HMONP**.

La proportion de diplômés en situation de **pluri-activité s'est** fortement accentuée entre 2010 et 2013, passant de 7,6 % en 2010, à 9,5 % en 2010 puis à 11,8 % en 2011 et 11 % en 2012. Ce mouvement concerne principalement les hommes (16,3 % d'entre eux).

Les diplômés déclarent assumer principalement des missions de **maîtrise d'œuvre et de conception de projet**. Le **suivi de chantiers** est la seconde des missions. Les architectes interrogés évoquent également les **missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**. Viennent ensuite les tâches d'administration et de **gestion**, les **études techniques**, les activités de **conseil** et la **programmation** et le **montage d'opérations**. Enfin, une faible part des diplômés se consacrent à l'enseignement et à la recherche ou encore à la communication.

Trois années après l'obtention de leur diplôme, les jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture sont majoritairement des salariés¹. **80 % des ADE exercent leur activité principale en tant que salariés et 67 % des titulaires d'une HMONP.**

Les femmes sont les plus nombreuses à relever du statut de salariée du secteur privé qu'elles soient détentrices du diplôme d'Etat d'architecte (79,6 % contre 68,8 % pour les hommes), ou encore de l'HMONP (67,8 % contre 58,8 %).

Les jeunes diplômés issus d'une formation en architecture exercent, dans leur très grande majorité, au sein des agences d'architecture (80 à 85%). Les autres exercent en bureau d'études, collectivité territoriale ou d'autres entreprises du secteur privé.

Les HMONP sont 55,2 % à occuper un emploi de niveau « cadre ou ingénieur », mais 20% se situent parmi la population des « employés ». Quant aux ADE, 45,5 % exercent au sein de la catégorie des « cadres » et 29,6 % parmi celle des employés. Là encore, la parité est loin d'être assurée puisque seulement 40 % des femmes ADE se déclarent « cadre » contre 52,2 % des hommes.

L'emploi est occupé **majoritairement durée indéterminée** (CDI) : 80 % des ADE et 84% des HMONP.

Presque 2/3 des diplômés ADE et HMONP exerçant à temps complet ont un temps de travail moyen compris entre 35 et 45 heures par semaine, 30% d'entre eux atteignent une amplitude horaire comprise entre 45 et 55 heures et 6 % dépassent les 55 heures hebdomadaires.

Sur l'ensemble des diplômés de Grenoble interrogés, **¾ sont installés en Région Rhône-Alpes** et 9% pratiquent à l'étranger.

Les revenus

Dans leur ensemble, les revenus professionnels des architectes diplômés demeurent très contraints et n'augmentent pas par rapport à l'année 2011.

Ils ne varient que très légèrement selon le diplôme obtenu. Les détenteurs de la HMONP se situent aux alentours de **24 654 € nets annuels pour un temps complet** (contre 24 300 € en 2011) tandis que leurs collègues architectes d'Etat gagnent en moyenne près de 23 885 € nets annuels (23 000 € en 2011).

Enquête publiée en avril 2013

Pour prolonger cette enquête on peut lire les travaux de l'Observatoire de la profession de l'Ordre National des Architectes :

[Enquête 2012: comment les architectes résistent à la crise](#)

[Enquête 2011](#)

¹ Les différents statuts d'exercice de l'enquête se déclinaient en : indépendant sans salarié, indépendant employeur, associé, salarié du secteur privé, agent de la fonction publique, salarié des entreprises publiques.